



Dossier de l'OHI n° S1/1900/A

**LETTRE CIRCULAIRE 24/2019**  
**16 mai 2019**

## NOUVEAUX ELEMENTS D'IDENTITE VISUELLE DE L'OHI

Références :

- A. Lettre circulaire 51/2018 du 29 octobre 2018 – *Résultat de la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI*
- B. Lettre du Cabinet de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco au Secrétaire général de l'OHI du 28 septembre 2018

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué dans le paragraphe 25 de la lettre en référence A, le Secrétaire général a informé la 2<sup>ème</sup> réunion du Conseil de l'OHI, tenue à Londres en octobre 2018, de la progression du remaniement des moyens de communication de l'OHI, incluant les services SIG.

2. L'un des éléments de cette activité, le logo de l'OHI, a été légèrement modifié et les références à Monaco et à l'année 1921 ont été supprimées avec l'accord de SAS le Prince Albert II de Monaco (cf. référence B). Le Conseil a accueilli favorablement et a approuvé les propositions du Secrétaire général en vue du remaniement de l'ensemble des outils de communication de l'OHI, notant que les Etats membres peuvent mettre en place les changements d'identité visuelle selon leur propre calendrier (cf. référence A, paragraphe 26).

3. La période de transition visant à se conformer au nouveau design officiel, couvrant le site web de l'OHI, la documentation écrite et la décoration du bureau, progresse de manière satisfaisante. La date officielle de passage à la nouvelle identité visuelle est fixée à la Journée mondiale de l'hydrographie, le 21 juin 2019, pour le Secrétariat.

4. Plusieurs Etats membres ont déjà fait part de leur intention de débiter les changements d'identité visuelle, avec l'utilisation du nouveau logo de l'OHI et d'autres éléments, de manière synchronisée avec le Secrétariat. Une série de prototypes numériques des éléments d'identité visuelle en formats PNG, JPG et Adobe Illustrator (AI), à diverses résolutions à des fins d'impression et numériques, en anglais et en français, à savoir :

- le logo en couleur avec l'ancre
- le logo en couleur avec l'abréviation
- le logo en couleur avec le nom entier
- les combinaisons du logo avec l'ancre, du logo avec l'abréviation et du logo avec le nom entier
- le logo avec l'ancre seule en noir et blanc (à utiliser comme empreinte dans les cartes INT)

est fournie via le lien suivant :

[https://www.iho.int/srv1/index.php?option=com\\_content&view=article&id=669&Itemid=686&lang=en](https://www.iho.int/srv1/index.php?option=com_content&view=article&id=669&Itemid=686&lang=en)

5. Il convient de noter que le guide de style du nouveau design officiel suggère d'utiliser par défaut une combinaison du logo avec l'ancre et du logo avec l'abréviation :

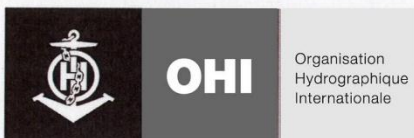


Le carré comprenant l'ancre et celui comprenant « OHI » doivent toujours être utilisés ensemble.



Vous pouvez utiliser l'ancre en tant qu'élément autonome en noir.

#### Logo en noir et blanc.



Des variations sont possibles avec l'approche combinée :



Organisation  
Hydrographique  
Internationale



Organisation  
Hydrographique  
Internationale



Organisation  
Hydrographique  
Internationale



Organisation  
Hydrographique  
Internationale

6. Les couleurs officielles et leur utilisation respective sont définies comme suit :

 <p><b>Dark Blue</b> <i>Bleu nuit</i></p>	<p>CMYK: 100-70-0-70 Pantone: 2768 C RGB: 0-21-76 Web: #00154C</p> <p>La couleur « bleu nuit » est utilisée pour le carré comprenant l'ancre en combinaison avec la couleur « jaune ». La couleur peut être utilisée pour les titres.</p>	 <p><b>Sand</b> <i>Sable</i></p>	<p>CMYK: 5-5-20-0 Pantone: 7499 C RGB: 239-235-216 Web: #EFEBD8</p> <p>La couleur « sable » est utilisée en ligne uniquement, pour les sections du menu</p>
 <p><b>Azure</b> <i>Azur</i></p>	<p>CMYK: 80-0-40-0 Pantone: 326 C RGB: 0-169-169 Web: #00A9A9</p> <p>La couleur « azur » peut être utilisée comme couleur principale de la marque. Elle peut également être utilisée pour les emphases et les effets de surlignement dans les menus. En ligne, elle peut être utilisée en tant que couleur d'arrière-plan pour les encadrés informatifs.</p>	 <p><b>Yellow</b> <i>Jaune</i></p>	<p>CMYK: 0-15-75-0 Pantone: 1255 C RGB: 252-218-89 Web: #FCDA59</p> <p>La couleur « jaune », combinée à la couleur « bleu nuit », évoque l'autorité et est uniquement utilisée dans le carré comprenant l'ancre. En ligne, la couleur est spécifiquement utilisée pour les cases de recherche dans les documents.</p>

7. Les autres couleurs sont les suivantes :

 <p><b>Black</b> #001721 <i>Noir</i></p>	 <p><b>Grey-900</b> #183238 <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-800</b> #30494D <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-700</b> #4A5E62 <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-600</b> #66777A <i>Gris</i></p>
 <p><b>Grey-500</b> #89989A <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-400</b> #96A2A5 <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-300</b> #B1BABC <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-200</b> #CCD1D2 <i>Gris</i></p>	 <p><b>Grey-100</b> #E4E7E6 <i>Gris</i></p>

8. La police officielle pour l'ensemble des documents de l'OHI sera Arial. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir utiliser cette police pour leurs futures contributions à l'ensemble des documents de travail de l'OHI.

9. Le Secrétariat invite les Etats membres à implémenter l'utilisation des nouveaux éléments d'identité visuelle sur leurs produits nationaux respectifs à compter de la Journée mondiale de l'hydrographie, le 21 juin 2019.

10. Le Secrétariat tient également à rappeler que le Conseil a approuvé une transition progressive vers la nouvelle identité visuelle pour les Etats membres, ce qui signifie que les documents existants portant le logo traditionnel pourront être utilisés sans limite précise dans le temps. Toutefois, le Secrétariat accueillera avec satisfaction toute transition vers la nouvelle identité visuelle dès que la situation nationale le permettra.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général